



## Votre établissement est labellisé Lycée des Métiers

### La certification **qualité** des lycées professionnels et polyvalents

Le label **Lycée des métiers** est un certificat national délivré par le Ministère de l'éducation nationale.

Le lycée qui, par la réalisation d'un auto-diagnostic puis d'un audit externe, conduit par des inspecteurs, répond aux 8 critères d'excellence du cahier des charges, se voit accorder le label pour une période 5 ans.

Il met alors en oeuvre **une démarche collective d'amélioration continue**, dans son lycée en appui de **l'outil et de la démarche Qualéduc\*** coordonné par un comité de pilotage interne.

Il développe et formalise des actions, les formalise et les suit par des indicateurs en fonction de ses objectifs et de son contexte pour satisfaire chaque critère.



- Une offre de **formations professionnelles** construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation
- L'accueil de **publics de statuts différents**
- Des réponses **pédagogiques** et des parcours de formation adaptés
- Un **partenariat** actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion
- L'organisation d'actions **culturelles**
- La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture **internationale**
- La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le **décrochage** scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale
- Une politique active de **communication**

**Le Lycée des métiers est le label de l'excellence.  
il est une démarche collective de l'assurance qualité**

<https://www.ac-aix-marseille.fr/lycee-des-metiers>

<https://www.ac-nice.fr/lycee-des-metiers>